

## **CONSEIL**

### **Cent septième session**

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT SEPTIEME SESSION DU CONSEIL**

**M. William Lacy Swing**

**5-8 décembre 2016**

**Genève**



## **RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT SEPTIEME SESSION DU CONSEIL**

### **INTRODUCTION**

1. Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs, c'est un honneur pour moi de vous souhaiter la bienvenue à la cent septième session du Conseil – qui s'ouvre un 5 décembre, le jour anniversaire de la création de l'Organisation, il y a 65 ans. Je vous souhaite la bienvenue au nom des 10 000 membres du personnel de l'OIM en poste dans plus de 400 sites aux quatre coins du monde.

2. Tout d'abord, je tiens à remercier sincèrement les membres du Bureau du Conseil de l'OIM : le Président, M. l'Ambassadeur Geert Muylle (Belgique) ; le Premier Vice-Président, M. l'Ambassadeur John Paton Quinn (Australie) ; le Second Vice-Président, Mme l'Ambassadeur Marta Maurás (Chili) ; et le Rapporteur, M. l'Ambassadeur Mohamed Auajjar (Maroc). Je saisis également cette occasion pour remercier le précédent Président, M. l'Ambassadeur Bertrand de Crombrughe (Belgique), qui a quitté la Suisse pour assumer de nouvelles responsabilités ailleurs.

3. L'OIM est une organisation qui appartient à ses Etats Membres. De ce fait, et en ma qualité de haut responsable élu, je m'adresse à vous chaque année pour vous présenter un bilan de la manière dont moi-même et l'Administration avons, en votre nom, mené les activités de l'Organisation au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis la dernière session ordinaire du Conseil. Il vous appartient ensuite de décider si nous avons bien administré les ressources que vous avez mises à notre disposition à cette fin, d'évaluer l'efficacité des activités mises en œuvre et d'indiquer les domaines dans lesquels vous souhaiteriez des réformes et des améliorations. Le présent rapport est un peu plus détaillé que celui que j'ai présenté le mois dernier au Comité permanent des programmes et des finances.

4. Mon rapport s'articule autour de trois parties : I. Etat actuel de la migration ; II. Situation de l'Organisation en cette année de son 65<sup>e</sup> anniversaire ; et III. Etat de la gouvernance des migrations : pacte mondial sur les migrations.

### **I. ETAT ACTUEL DE LA MIGRATION**

5. A l'heure actuelle, le contexte dans lequel s'inscrit la migration est caractérisé par une tendance mondiale inquiétante au nationalisme étroit, voire aux politiques ultranationalistes, aux politiques identitaires extrêmes, au populisme, au protectionnisme économique, à la montée de sentiments hostiles aux migrants et à une hausse des politiques anti-migrants. Nous vivons à une époque confuse – que d'aucuns qualifieraient de moment dangereux de l'histoire – lourde d'une atmosphère extrêmement négative. C'est pourquoi, alors même qu'il est la cible de forces contestataires, le multilatéralisme est plus important que jamais. Aujourd'hui, le rôle de votre Organisation est plus décisif qu'à aucun autre moment, peut-être, depuis sa création, en 1951 et, en tout cas, depuis que j'ai pris mes fonctions en 2008.

6. La migration est un phénomène qui nous concerne tous. Bien que le pourcentage global de migrants soit resté stable par rapport à la population mondiale, il n'en reste pas moins qu'ils sont aujourd'hui plus d'un milliard : environ 250 millions de migrants

internationaux et 750 millions de migrants internes. Des femmes et des hommes, des filles et des garçons, d'horizons divers et de trajectoires variées ont migré, migrent et migreront à l'intérieur de leur propre pays ou par-delà les frontières. Le tableau d'ensemble, quoique très complexe, fait ressortir certains éléments, tels que ceux qui sont évoqués ci-dessous<sup>1</sup>.

7. Selon de nouvelles estimations mondiales, une large majorité de migrants internationaux dans le monde sont des travailleurs migrants qui, pour la plupart, se déplacent de manière régulière. En outre, si les femmes ne constituent que 48 % des migrants internationaux dans le monde – et 42 % en Asie – elles représentent la majorité des migrants internationaux en Europe (52 %) et en Amérique du Nord (51 %).

8. Les flux migratoires Sud-Sud continuent d'augmenter par rapport aux mouvements Sud-Nord. En 2015, 90,2 millions de migrants internationaux nés dans des pays en développement résidaient dans d'autres pays du Sud, tandis que 85,3 millions de migrants nés dans le Sud résidaient dans des pays du Nord.

9. La hausse des rapatriements de fonds se poursuit à l'échelle mondiale, bien que les coûts de transfert demeurent relativement élevés. Les fonds envoyés par les migrants internationaux à leur famille dans les pays d'origine devraient se chiffrer à 601 milliards de dollars E.-U. en 2016, soit plus du double de l'aide étrangère et presque autant que l'ensemble des investissements étrangers directs (654 milliards de dollars E.-U.) effectués la même année. La plus grande partie de ces fonds, soit quelque 442 milliards de dollars E.-U., est rapatriée vers des pays en développement.

10. Selon le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité*, près d'un migrant sur cinq vit dans l'une des vingt plus grandes villes du monde. Les migrants internationaux représentent plus d'un tiers de la population totale de villes comme Auckland, Londres, Singapour et Sydney, tandis qu'à Amsterdam, à Francfort et à Paris, au moins un habitant sur quatre est né à l'étranger.

11. Par ailleurs, les déplacements forcés à l'échelle mondiale ont atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Dans toutes les régions, on assiste à une montée en flèche du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. On dénombre 65,3 millions de personnes déplacées de force, parmi lesquelles 21,3 millions de réfugiés, environ 40,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et 10 millions d'apatrides. Seulement 1 % de la population totale de réfugiés est réinstallé chaque année. Quant à la durée de séjour moyenne d'un réfugié dans un camp, elle est de 17 ans.

12. Bien que l'Europe continue de recevoir un nombre record de demandes d'asile déposées pour la première fois, la vaste majorité des réfugiés (86 %) est aujourd'hui encore accueillie par des pays pauvres ou en développement, en particulier par ceux situés à proximité des pays d'origine des réfugiés : par exemple, une majorité écrasante de réfugiés syriens est accueillie par la Jordanie, la Turquie et le Liban voisins. Pendant un quart de siècle, l'Ethiopie a accueilli 700 000 réfugiés ; le Kenya, 600 000 ; et le Soudan, 200 000. La République islamique d'Iran et le Pakistan ont, eux aussi, accueilli pendant très longtemps un grand nombre de réfugiés afghans.

---

<sup>1</sup> Voir aussi la fiche d'information de l'OIM sur les tendances mondiales de la migration, à l'adresse : <http://iomgmdac.org/global-trends-factsheet/>.

13. Le monde entier peine toujours à trouver des réponses aux dimensions des crises se rapportant à la mobilité à grande échelle. Ces flux mixtes, composés dans des proportions variables de travailleurs migrants, de réfugiés, de victimes de la traite et du trafic illicite, d'apatrides, d'enfants non accompagnés et d'autres personnes se trouvant dans une situation tragique, sont d'une ampleur et d'une complexité sans précédent. A titre d'exemple, l'OIM continue d'être sollicitée par des Etats Membres et des partenaires pour fournir une aide humanitaire aux nombreux migrants afghans dépourvus de documents qui retournent au pays au départ du Pakistan ; pour évacuer des Somaliens en détresse au départ du Yémen ou des travailleurs migrants quittant la Libye ; pour assurer le rapatriement librement consenti, la réintégration ou la réimplantation d'un grand nombre de Somaliens et d'autres migrants se trouvant dans des camps au Kenya. En Afghanistan, des migrants établissent des camps informels à la périphérie des grandes villes et demandent de l'aide.

14. En Méditerranée, des mouvements migratoires massifs, essentiellement en provenance de l'Afrique subsaharienne, donnent lieu à des voyages effroyables, facilités par des groupes criminels, des passeurs et des trafiquants. A ce jour, on estime à près de 5 000 le nombre de migrants ayant péri ou disparu le long de la route méditerranéenne en 2016. Selon le projet Migrants portés disparus de l'OIM, le nombre de migrants décédés au cours de leur périple vers l'Europe a augmenté de 35 % cette année par rapport à 2015, et l'année n'est pas terminée. Dans l'ouvrage *Fatal Journeys – Volume 2* publié cette année, l'OIM estime qu'au moins 60 000 personnes ont péri sur les routes de la migration dans toutes les régions du monde depuis 1996.

15. Les migrants pris dans ces situations de crise ont besoin d'une aide humanitaire immédiate. En fonction de qui ils sont et de là où ils se trouvent, ils peuvent avoir besoin de toute urgence de moyens de subsistance, d'abris, de soins de santé, d'éducation ou d'autres services de base. Pour leur part, les migrants de retour peuvent être confrontés à l'insécurité d'occupation des terres, tandis que les communautés d'accueil appellent une attention particulière pour qu'elles n'aient pas le sentiment d'être délaissées, voire ignorées des acteurs humanitaires.

16. Malheureusement, force est de constater, partout dans le monde, l'émergence d'une rhétorique de la peur face à la migration et aux migrants, alimentée par des sentiments xénophobes et racistes et propagée par les programmes populistes de politiques qui veulent accéder ou rester au pouvoir au lieu de présenter des faits propres à aider la population à gérer rationnellement ses peurs. Depuis mon arrivée à l'OIM, j'assiste à une évolution préoccupante d'une indifférence initiale à l'égard de la migration au paysage actuel, dans lequel la question migratoire détermine souvent l'issue d'élections nationales.

17. Il est urgent de porter un regard nouveau sur les contributions collectives et individuelles que les migrants apportent à la société. Il faut construire un discours public propre à rétablir une vision plus équilibrée et davantage conforme à la réalité historique. Le meilleur moyen d'y parvenir est d'engager un dialogue ouvert, fondé sur les faits et piloté par les gouvernements – qui reconnaît que la migration a été, et continuera d'être, un facteur de développement ; que la migration et le développement vont de pair ; et que la migration est la plus vieille stratégie de réduction de la pauvreté dont s'est dotée l'humanité.

18. La campagne « je suis un migrant » de l'OIM vise à diffuser ce message. Elle a enregistré et fait connaître les témoignages de migrants : leurs récits sans détour de la migration et du déplacement, mais également leurs histoires édifiantes de la façon dont ils ont reconstruit leur vie dans un nouvel environnement. Cette campagne nous rappelle

qu'aujourd'hui comme hier, la migration peut être une force. Ceux d'entre nous dont le pays a été construit à la sueur du front des migrants et grâce à leur courage peuvent attester des effets largement positifs de la migration à toutes les époques.

## **II. SITUATION DE L'ORGANISATION EN CETTE ANNEE DE SON 65<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE**

### **Aperçu historique**

19. La 107<sup>e</sup> session du Conseil coïncide avec le 65<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation. En effet, la Conférence internationale des migrations s'est tenue à Bruxelles le 5 décembre 1951. A cette occasion, seize pays ont décidé de créer le Comité intergouvernemental provisoire pour les mouvements migratoires d'Europe. C'est ainsi qu'est née l'OIM, presque en même temps que son plus ancien partenaire traditionnel, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Elle avait alors pour but de transporter des réfugiés européens vers des lieux sûrs et de leur permettre de recommencer une nouvelle vie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

20. L'Organisation a ensuite subi plusieurs changements successifs de dénomination, à mesure qu'elle se développait et que ses fonctions et ses activités se diversifiaient : en 1952, elle devient le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes ; en 1980, le Comité intergouvernemental pour les migrations ; et en 1989, l'Organisation internationale pour les migrations. Ces changements témoignent des mutations progressives de l'Organisation qui, en l'espace d'un demi-siècle, est passée d'un organisme logistique à une institution internationale à large assise, chargée des migrations.

21. Aujourd'hui, il est admis que l'OIM est l'organisation internationale chef de file dans le domaine de la migration qui, en collaboration avec les gouvernements et la société civile, s'emploie à faire progresser la compréhension des questions migratoires ; à encourager le développement économique et social par la migration ; à veiller au respect de la dignité humaine des migrants et à améliorer leur bien-être.

22. A la session extraordinaire du Conseil tenue le 30 juin 2016, les Etats Membres de l'OIM ont pris une décision d'une importance durable pour l'Organisation : l'approbation d'un accord conférant à l'OIM le statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies. Comme je l'avais dit dans mes remarques, le 19 septembre 2016, après la cérémonie de signature de l'Accord OIM-ONU avec le Secrétaire général, les Nations Unies ont enfin, 71 ans après leur création, leur propre organisme chargé des migrations. La session du Conseil qui vient de s'ouvrir est la première depuis cet événement historique. Elle me donne l'occasion de réaffirmer l'engagement que j'avais pris de préserver les éléments essentiels de l'OIM énoncés dans la résolution du Conseil n° 1309 du 24 novembre 2015.

### **Croissance de l'Organisation**

23. **Réforme budgétaire.** Ces dernières années, l'Organisation a accompli des progrès significatifs en vue de renforcer sa structure de base. Le Groupe de travail des Etats Membres sur la réforme budgétaire a été particulièrement productif, puisque ses travaux ont débouché sur :

- a) Une augmentation de 12 % des contributions assignées sur une période de trois ans ;

- b) Un accroissement de 5 à 7 % du taux de la commission pour frais généraux liés aux projets ;
- c) L'adjonction des contributions assignées des nouveaux Etats Membres au budget ;
- d) Des mesures de maîtrise des coûts ;
- e) D'autres sources de financement, y compris des détachements.

24. Depuis 2013, et à supposer que le budget 2017 soit approuvé, les dotations en personnel essentiel ont augmenté de 53 %, essentiellement à la faveur de la délocalisation d'un grand nombre de postes du Siège aux centres administratifs de Manille et de Panama, qui se trouvent tous deux dans des lieux bon marché. Ces deux centres permettent en effet à l'Organisation d'économiser environ 15 millions de dollars E.-U. par an. La réforme budgétaire a également permis à l'OIM de renforcer les capacités de ses fonctions de surveillance, et notamment celles d'unités clés telles que le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau du Conseiller juridique et la Division de la gestion des ressources humaines.

25. **Croissance de l'OIM.** La croissance de l'Organisation se poursuit à un rythme important. Les dépenses totales, qui s'élevaient à 1,2 milliard de dollars E.-U. en 2013, devraient dépasser les deux milliards de dollars E.-U. en 2017 (ce qui représenterait un doublement du budget de 2008, qui se situait à 1 milliard de dollars E.-U.). Il s'agit là d'une croissance d'environ 70 %, que nous constatons tous les jours, à mesure que de nouveaux projets sont élaborés et ajoutés au portefeuille de projets de l'OIM. Cette tendance devrait se poursuivre, étant donné la complexité et la persistance des questions migratoires mondiales auxquelles les dirigeants et les gouvernements sont confrontés.

26. A cette même session extraordinaire du Conseil, tenue le 30 juin 2016, trois nouveaux Etats Membres ont été accueillis : la Chine, les Iles Salomon et les Tuvalu. Comme vous le savez, la Chine concentre 20 % de la population mondiale et est un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Et, bien sûr, nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir très chaleureusement notre tout dernier Etat Membre, les Tonga.

27. **Reconvocation du Groupe de travail sur la réforme budgétaire.** Malgré les progrès accomplis grâce à l'initiative de réforme budgétaire, la forte croissance de l'Organisation justifie une reconvocation du Groupe de travail sur la réforme budgétaire. A la fin de 2013, celui-ci a cessé de se réunir régulièrement. Cependant, il n'a jamais été dissous et peut donc aisément être réactivé par son Président, qui est le Président du Conseil. La croissance de l'Organisation relève de la responsabilité conjointe des Etats Membres et de l'Administration, et le Groupe de travail serait l'enceinte appropriée pour surveiller et gérer cette croissance.

## Réalisations

28. **Cadre de gouvernance des migrations.** En novembre 2015, le Conseil a adopté la résolution n° 1310 visant à accueillir favorablement le Cadre de gouvernance des migrations, et a demandé que celui-ci soit utilisé pour orienter les activités de l'Organisation. L'OIM, en coopération avec ses partenaires, a commencé à utiliser ce cadre aux fins de renforcement des capacités et de formation, d'élaboration de projets, de planification et d'établissement des rapports. Elle a également commencé à l'utiliser pour aider les Etats Membres à améliorer leur gouvernance des migrations. Le Cadre de gouvernance des migrations a déjà servi de base : a) à l'élaboration du Rapport annuel 2015 ; b) à l'établissement de l'ensemble des rapports et des plans concernant la gestion axée sur les résultats ; c) à la rédaction des éditions 2016 et 2017 de la publication *Migration Initiatives* ; et d) à l'élaboration des

stratégies régionales et nationales. Les Etats Membres pourraient envisager d'utiliser cet instrument pour élaborer le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

29. Je me suis appuyé sur les principes et les objectifs du Cadre de gouvernance des migrations pour présenter cette partie de mon rapport, qui porte sur les réalisations obtenues par l'Organisation au cours de l'année écoulée.

### *Principes*

- *Normes internationales et droits des migrants*

30. **Promotion des normes internationales et des droits des migrants.** L'OIM a promu le respect des normes internationales par les Etats en :

- a) Organisant des séances d'information sur les normes internationales et la bonne gouvernance ou les bonnes pratiques (selon les informations communiquées par 64 bureaux) ;
- b) Tenant des consultations avec différents ministères gouvernementaux sur des questions relatives au respect des normes internationales par les Etats Membres (55 bureaux) ;
- c) Evaluant le respect de ces normes par le pays (exercice effectué par 31 bureaux, dans 22 cas à la demande du gouvernement) ;
- d) Formant des fonctionnaires gouvernementaux aux normes internationales, telles que le droit international de la migration et les normes internationales relatives à la protection des enfants migrants non accompagnés (63 bureaux).

31. Au premier semestre de 2016, l'OIM a formé au total quelque 22 000 praticiens. Elle a également aidé le secteur privé à respecter les normes relatives aux droits de l'homme, notamment en ce qui concerne le recrutement éthique dans le contexte des chaînes d'approvisionnement. Elle a, en outre, aidé des organisations de la société civile (OSC) à collaborer plus efficacement avec les gouvernements dans 37 pays. A la suite des interventions de l'OIM, des lois sur la migration ont été révisées dans plusieurs pays pour y inclure des dispositions en faveur de la migration de main-d'œuvre, de la protection des migrants et des victimes de la traite, et de la promotion des principes relatifs aux droits de l'homme dans le cadre de la gestion des frontières. Au Timor-Leste, par exemple, des rédacteurs juridiques parlementaires ont entrepris de modifier les lois anti-traite de manière à tenir compte des normes internationales, et les directives internes du Ministère de la solidarité sociale sont en cours d'actualisation pour y faire figurer un programme de lutte contre la traite élaboré conjointement avec l'OIM. Par ailleurs, l'OIM aide, à leur demande, les Etats Membres relevant de la Politique européenne de voisinage à accorder leur législation avec l'acquis de l'Union européenne.

32. **Principes relatifs à l'action humanitaire.** La politique humanitaire de l'OIM – ancrée dans les Principes relatifs à l'action humanitaire – a été officiellement lancée à l'occasion d'une manifestation d'envergure mondiale, tenue à Genève le 14 mars 2016, qui a réuni les partenaires clés de l'OIM dans les domaines de l'action humanitaire, de la transition et du développement, ainsi que la direction de l'Organisation. La méthodologie de planification stratégique du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire, après avoir été mise à l'essai au Soudan du Sud, a été finalisée en juin. Elle est le principal instrument de mise en œuvre des Principes relatifs à l'action humanitaire, parallèlement à la note d'orientation connexe sur la prise en considération systématique de la protection dans toutes les



interventions de l'OIM en cas de crise, et le Cadre de règlement progressif des situations de déplacement.

33. **Orientations relatives à la prise en considération systématique de la protection.** La note d'orientation susmentionnée, publiée en janvier 2016, doit être appliquée par les bureaux de l'OIM du monde entier. Elle fournit à tous ceux qui interviennent en réponse à une crise des conseils précis et des outils concrets sur la façon d'intégrer la protection dans les interventions humanitaires. Dans des pays pilotes, tels que l'Ukraine et les pays associés à l'intervention en Syrie (Turquie, Liban et Jordanie), des praticiens ont été formés à la prise en considération systématique de la protection.

34. **Prévention de l'exploitation et des violences sexuelles (PSEA).** L'OIM a poursuivi ses efforts visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les violences sexuelles commises par des travailleurs humanitaires lors d'interventions humanitaires. Au premier semestre de 2016, elle a élaboré, en coopération avec d'autres organismes, une « boîte à outils » opérationnelle destinée à promouvoir la mise en œuvre sur le terrain d'activités collectives relatives à la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles, qui comprend notamment le guide *Best Practice Guide : Inter-Agency Community-Based Complaint Mechanisms* du Comité permanent interorganisations (IASC) et les procédures de fonctionnement normalisées mondiales y afférentes. Dans le cadre de cette collaboration interorganisations établie sur cette importante question, j'entame ma sixième année de champion de la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles pour le compte du IASC.

- ***Approche fondée sur des éléments factuels***

35. **Recherche et publications.** A ce jour, l'OIM a publié 210 ouvrages en 2016. Au 31 octobre, la publication la plus fréquemment téléchargée a été le Rapport *Etat de la migration dans le monde 2015* (près de 48 000 téléchargements). Au total, plus de 1,9 million de publications ont été téléchargées en 2015-2016. Si aucun rapport *Etat de la migration dans le monde* n'a été produit cette année (la prochaine édition étant prévue pour 2017), une publication clé est toutefois parue en 2016, qui est le fruit d'une collaboration entre l'OIM et l'Economist Intelligence Unit et a débouché sur l'indice de gouvernance des migrations (IGM). Cet indice a pour objet d'aider les pays : à atteindre les objectifs de développement durable en leur permettant de mesurer les progrès accomplis sur la voie de politiques migratoires planifiées et bien gérées (cible 10.7 des objectifs de développement durable) ; à recenser les lacunes et les bonnes pratiques ; à hiérarchiser les ressources ; et à mener des activités dans l'ordre voulu. L'IGM ne qualifie pas les politiques migratoires de « bonnes » ou de « mauvaises », et ne propose pas non plus de modèle universel. Il s'agit plutôt d'un outil devant permettre à chaque pays de faire le point des résultats obtenus. Quinze pays ont été étudiés dans un premier temps ; en 2017, l'OIM prévoit d'élargir la portée de l'IGM pour qu'il porte sur cent pays au moins. L'Organisation a également publié *l'Atlas des migrations environnementales*, censé être un ouvrage de référence essentiel sur la question.

36. **Base de données collaborative sur la lutte contre la traite.** L'OIM possède la base de données sur les victimes de la traite d'êtres humains la plus grande du monde. Elle contient des données concernant plus de 45 000 dossiers individuels, auxquels s'ajoutent chaque année près de 5 000 nouveaux dossiers. En exploitant cette base de données, l'OIM a élaboré la première version d'une base de données collaborative sur la lutte contre la traite, qui sera le tout premier dépôt multipartite en libre accès de données anonymes sur la traite d'êtres humains au monde. Cette initiative permettra d'étoffer rapidement la base de données factuelles pour pouvoir répondre aux menaces de traite d'êtres humains, d'exploitation par le

travail et de mauvais traitements infligés à la main-d'œuvre. L'accès à cette base de données est actuellement limité à nos proches partenaires, mais il sera élargi au fur et à mesure que le système gagnera en maturité.

37. **Groupe de travail sur le regroupement de données.** Ce groupe de travail interne a été créé pour planifier les processus qui permettront à l'OIM de devenir la référence mondiale pour les données sur la migration. La demande de données exactes et actuelles sur la migration est énorme, mais l'offre est éparse. Le Groupe de travail sur le regroupement de données doit permettre à l'Organisation de répondre à cette demande avec plus d'efficacité. Ses membres gèrent des entités de données (telles que la Matrice de suivi des déplacements – MSD), et sont des chefs de département et de division, ainsi que des représentants des bureaux extérieurs et du Centre mondial d'analyse des données sur la migration, à Berlin. Les 2 et 3 décembre, l'OIM a, avec le soutien de la Commission européenne et de l'Allemagne, organisé à Berlin une conférence internationale consacrée à l'amélioration des données sur les migrations internationales.

- **Partenariats**

38. **Activités de forum.** L'OIM a notamment pour objectifs et fonctions – ainsi qu'il est indiqué dans la Constitution – d'offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur des questions de migration internationale. Cette année, le Dialogue international sur la migration (IDM) – le forum multipartite de l'Organisation créé en 2001 – a consacré ses ateliers annuels à une évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration.

39. L'OIM a aussi organisé la sixième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration, à laquelle d'autres organes régionaux ont participé, notamment les commissions économiques régionales des Nations Unies. Cette réunion a porté sur les aspects des objectifs de développement durable relatifs à la migration.

40. **Sommet mondial sur l'action humanitaire.** Le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu à Istanbul (Turquie) en mai 2016, a réuni environ 9 000 participants représentant 173 Etats membres des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et des organisations non gouvernementales. Lors des consultations, l'OIM a défendu la cause des migrants pris dans une crise, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des intervenants de première ligne. Elle a constaté avec plaisir qu'une attention particulière avait été portée aux aspects des crises liés à la mobilité et aux déplacements.

41. **Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC).** A la demande et avec le soutien des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et des Philippines, qui coprésident l'Initiative, l'OIM a assuré le secrétariat de cette dernière. Pilotée par les Etats, cette initiative a pour objectif de renforcer la protection et l'aide offertes aux migrants dans des pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle, compte tenu de leurs vulnérabilités accrues en tant que non-nationaux et des obstacles qui empêchent un grand nombre d'entre eux d'accéder à l'aide et la protection. Le Secrétariat de l'Initiative MICIC a prêté son concours à l'organisation de six consultations régionales et de quatre consultations avec les parties prenantes, ainsi que de nombreuses manifestations parallèles. Surtout, il a publié les *Lignes directrices de l'Initiative MICIC relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle*.

42. **Partenariats régionaux et interrégionaux.** Promouvoir le dialogue entre les parties prenantes de la migration à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale est l'une des priorités de l'OIM en matière de politiques migratoires. Au premier semestre de 2016, elle a mis en œuvre une cinquantaine de projets dans ce domaine. Certains visaient à appuyer des mécanismes consultatifs inter-Etats (y compris les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)), des forums interrégionaux et des processus mondiaux sur la migration ; d'autres consistaient en des projets thématiques (douze sur les politiques migratoires, neuf sur la coopération technique en matière migratoire, cinq sur la migration de main-d'œuvre, et deux sur la lutte contre la traite) ; et six visaient à appuyer les secrétariats de mécanismes consultatifs inter-Etats assurés par l'OIM. En tout, 55 bureaux de l'OIM contribuent à un ou plusieurs PCR. Moi-même et la Directrice générale adjointe avons eu le privilège de participer aux réunions de la quasi-totalité des PCR en 2016.

43. **Partenariats avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales.** L'OIM entretient des partenariats actifs avec diverses organisations intergouvernementales, attirant l'attention sur les questions migratoires dans des organes tels que l'Equipe spéciale sur les lois et les politiques du groupe de la protection ; le groupe de référence sur les déplacements prolongés ; le comité directeur technique chargé d'éclairer les réponses visant à promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, une initiative menée par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays ; le groupe de travail technique sur les solutions durables relevant du groupe sectoriel du relèvement rapide ; le groupe des coordonnateurs des Nations Unies chargés de la réduction des risques de catastrophe ; l'équipe spéciale sur le renforcement du couple action humanitaire/développement ; et le groupe de travail du Groupe de coordination interinstitutions sur la traite des personnes.

44. **Société civile.** L'OIM et les OSC coopèrent sur toutes sortes de questions de migration à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. Entre janvier et juin 2016, 74 % des bureaux de l'Organisation œuvraient en partenariat avec des OSC, y compris plus de mille organisations nationales et 182 organisations internationales. Afin d'assurer un dialogue permanent avec la société civile, l'OIM organise deux consultations par an avec les OSC : l'une sur les questions humanitaires, et l'autre sur la gouvernance des migrations.

45. **Mobilisation du secteur privé et des diasporas.** L'OIM défend des pratiques de recrutement éthiques et les droits des migrants avec le soutien du secteur privé, au moyen du Système IRIS d'intégrité du recrutement international. Elle collabore aussi avec le secteur privé dans plusieurs pays pour promouvoir la participation des migrants sur le marché du travail, afin de garantir leur intégration durable et leur maîtrise de la langue. Elle estime que ses partenariats avec le secteur privé ont profité à quelque 190 000 personnes dans 23 pays. L'Organisation a aussi aidé des gouvernements de pays d'origine et d'accueil à mobiliser la diaspora dans 20 pays, et a cartographié les réseaux de la diaspora existants. Notre équipe spéciale chargée de la réduction des coûts des transferts de fonds continue de collaborer avec nos partenaires du secteur privé et l'Union postale universelle.

### **Objectifs**

- ***Bien-être socioéconomique des migrants et de la société***

46. **Migration de main-d'œuvre.** L'OIM a poursuivi ses activités de sensibilisation et de formation au recrutement éthique par une mobilisation directe des secteurs public et privé. Dans le cadre du Système IRIS, elle a continué de réunir des fonctionnaires

gouvernementaux, des entreprises multinationales et des employeurs, ainsi que des experts, des organisations non gouvernementales et des syndicats.

47. **Intégration des migrants.** L'OIM a aidé des gouvernements à élaborer et à réviser des politiques relatives à l'intégration des migrants à l'échelle nationale ou municipale, et à développer les compétences interculturelles des décideurs et des praticiens. L'aide que l'Organisation leur apporte comprend aussi un appui technique pour la mise en œuvre de telles politiques, par des études nationales sur les difficultés liées à la communication interculturelle entre les migrants et les fonctionnaires gouvernementaux.

48. L'opinion publique a une influence considérable sur la formulation des politiques migratoires. C'est pourquoi l'OIM a développé sa campagne « je suis un migrant » sur les plateformes sociales, afin de faire pièce aux discours de haine à l'égard des migrants, de vanter les contributions que ces derniers apportent à la société, et de présenter un tableau plus fidèle des migrants et de la migration. Cette campagne convaincante touche plus de 200 000 personnes sur Twitter par mois.

49. **Lutte contre la traite.** Au cours du premier semestre de 2016, près de 13 000 praticiens et décideurs ont été formés à l'identification et à l'orientation des victimes de la traite et du travail forcé, ainsi qu'à la protection et à la prise en charge des victimes dans les neuf régions de l'OIM. L'Organisation s'emploie aussi à élaborer un manuel sur la protection et l'aide offertes aux migrants vulnérables. Ce nouveau manuel, qui devrait être disponible à la fin de 2017, reprendra et développera les informations, normes et procédures qui figurent déjà dans la publication *IOM Handbook on Direct Assistance for Victims of Trafficking*.

50. **Santé des migrants.** L'un des principaux objectifs des programmes sanitaires de l'OIM est d'améliorer l'accès aux services de santé et de fournir une aide sanitaire et psychosociale vitale lors de crises humanitaires. L'Organisation a réalisé près de 350 000 évaluations sanitaires dans 82 pays en 2015, contre 270 000 dans 54 pays en 2012. Cette tendance à la hausse se poursuit en 2016, avec 320 400 évaluations sanitaires réalisées au troisième trimestre de l'année. Des experts de l'OIM ont formé des personnels de santé et des partenaires de 34 pays à la fourniture de services sanitaires soucieux des migrants et adaptés aux particularités cliniques, culturelles, linguistiques et administratives. En tout, environ 2 000 praticiens médicaux et non médicaux ont amélioré leurs compétences sur des sujets concernant la santé dans le contexte migratoire.

- ***Dimensions des crises se rapportant à la mobilité***

51. **Situations d'urgence complexes.** En 2016, l'OIM a continué de faire face à des situations d'urgence concomitantes, complexes et prolongées nécessitant de sa part des interventions soutenues et coordonnées à un haut niveau. Si les migrations en Méditerranée ont quelque peu diminué par suite de l'Accord UE-Turquie signé en mars 2016, l'afflux continu de migrants témoigne de la persistance de situations qui les amènent à se déplacer. Le Kenya a annoncé son intention de fermer des camps de réfugiés dans le pays et d'augmenter le nombre de rapatriements vers la Somalie. Les retours de migrants somaliens au départ du Kenya et de l'Arabie saoudite se sont poursuivis. Au Niger, l'OIM a inauguré un bureau d'information des migrants à Agadez, par où transitent un nombre croissant de migrants d'Afrique de l'Ouest qui se rendent en Algérie, en Libye et en Europe. Les conflits se sont intensifiés dans de nombreuses régions du Soudan du Sud et de la République centrafricaine, aggravant les déplacements forcés. Les insurrections de Boko Haram ont continué de toucher

plusieurs communautés au Nigéria. Des catastrophes naturelles (inondations en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay, sécheresse dans l'Etat plurinational de Bolivie et séisme en Equateur) risquent aussi d'avoir des effets durables sur les déplacements et les moyens de subsistance.

52. **Préparation en cas de crise.** Au titre des efforts déployés par l'OIM pour renforcer la préparation et la réponse en cas de crise, des réserves d'articles non alimentaires ont été constituées dans 21 bureaux situés dans des régions exposées à des situations d'urgence. En outre, quinze bureaux au moins ont signé des accords de longue durée avec des fournisseurs d'articles non alimentaires afin d'avoir accès à des articles de qualité optimale au moindre coût. Au cours du premier semestre de 2016, il a fallu puiser dans les stocks d'articles non alimentaires de l'OIM prépositionnés en divers endroits du monde pour répondre rapidement aux situations d'urgence aux Fidji et au Yémen.

53. **Interventions d'urgence.** L'OIM continue de répondre aux situations d'urgence avec rapidité et efficacité. L'Organisation a appuyé des interventions humanitaires dans plus de 55 pays, y compris en Iraq, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne et au Yémen, où perdurent des situations d'urgence de niveau 3. Une intervention d'urgence est également en cours en Equateur après le séisme de magnitude 7,8 survenu en avril. Pendant la période considérée, l'OIM a, à 93 occasions, déployé des spécialistes de l'intervention rapide du Siège pour lancer ou intensifier des opérations d'urgence. Ces déploiements ont avant tout appuyé des activités relatives à la coordination et à la gestion des camps, à la fourniture d'abris et à la MSD. En outre, l'OIM a pu compter sur ses partenariats pour le déploiement de personnel d'appoint pour envoyer des spécialistes en République centrafricaine, en Croatie, en Equateur, aux Fidji, en Haïti, au Malawi, au Nigéria, au Népal et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

54. **Transition et aide au redressement.** Les efforts de stabilisation communautaire de l'OIM continuent de contribuer de manière déterminante à la prévention ou à l'atténuation des facteurs de déplacement dans des contextes fragiles ou de crise. A l'échelle mondiale, l'Organisation a, au premier semestre de 2016, appuyé 110 initiatives de stabilisation communautaire, pour un budget de 486 millions de dollars E.-U.. Elle a également continué de fournir un appui à la réintégration locale à d'ex-combattants, de contribuer à la sécurité humaine dans des endroits cibles, et d'investir dans la prévention du recrutement des jeunes.

55. L'OIM a, en outre, soutenu des efforts de lutte contre l'extrémisme violent en Bosnie-Herzégovine, au Tchad, en Iraq, au Kenya, au Mali et en Somalie par des initiatives en cours et nouvelles. Ses programmes en la matière ont offert des formations à des jeunes à risque et leur ont permis de participer sur le plan socioéconomique et civique à la prévention du radicalisme, l'objectif global étant d'améliorer la sécurité humaine des migrants et de contribuer à la stabilisation générale des régions touchées par ce phénomène.

56. **Soutien en matière électorale.** L'OIM continue de mettre en place son programme de soutien en matière électorale. Avec des financements de la Commission européenne et d'un fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, elle a fourni une aide en matière électorale et soutenu des missions d'observation électorale en Guinée, en Haïti et en Ouganda. L'OIM a également élaboré une stratégie en cas d'urgence pour le vote à l'étranger en République arabe syrienne.

57. **Biens fonciers et immobiliers et réparations.** L'OIM est à la tête d'un projet interinstitutions visant à élaborer une note d'orientation sur l'intégration des questions relatives au logement et aux biens fonciers et immobiliers dans la planification de l'action

humanitaire, de la transition et du développement dans les contextes de crise et d'après-crise. Il s'agit d'une initiative menée conjointement avec le service en charge du logement et des biens fonciers et immobiliers au sein du Groupe mondial de la protection et le Groupe thématique sur l'état de droit de l'Alliance pour les solutions. L'OIM continue d'appuyer les mesures de réparation en Bosnie-Herzégovine, en Colombie, au Népal, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine.

58. **Réinstallations et gestion des mouvements.** Outre ses activités de transport dans les situations d'urgence, l'OIM aide une trentaine d'Etats à mettre en œuvre des initiatives de réinstallation, d'admission humanitaire et de réimplantation. D'importantes opérations sont en cours en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Entre janvier et juin 2016, l'Organisation a assuré le transport d'environ 91 000 personnes. Dans le cadre de l'effort général visant à accroître les réinstallations de Syriens, l'OIM a assuré le transport de 25 000 réfugiés vers le Canada à bord de vols charters. D'autres groupes ont été accompagnés aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et dans un certain nombre d'autres pays européens. Des évaluations médicales et une orientation culturelle ont été fournies à toutes ces personnes. Les opérations de réinstallation et de transport au départ du Moyen-Orient devraient, selon toute attente, continuer de se développer.

- ***Migrations sûres, ordonnées et respectueuses de la dignité***

59. **Migrations sûres et régulières.** Les centres de traitement des demandes de visa de l'OIM sont administrés pour le compte des gouvernements, afin de permettre aux migrants d'accéder à des voies de migration sûres et régulières. A ce jour, l'OIM a facilité le traitement administratif de plus de 127 000 demandes de visa temporaire et permanent (Canada, Royaume-Uni) cette année, et a enregistré les données biométriques de plus de 51 000 demandeurs de visa.

60. Ces filières peuvent déboucher sur une admission humanitaire, un regroupement familial ou un emploi. A ce jour, l'OIM a facilité, cette année, le traitement de plus de 20 000 visas humanitaires permettant à des Haïtiens d'entrer au Brésil. Actuellement, elle facilite le traitement hebdomadaire de plus de 500 dossiers de familles syriennes aux fins de regroupement familial en Allemagne. Depuis le mois d'août, l'OIM a géré plus de 18 000 appels téléphoniques concernant des familles syriennes souhaitant rejoindre, en Allemagne, un réfugié officiellement reconnu, ainsi que plus de 8 000 courriers électroniques.

61. **Aide au retour volontaire et à la réintégration.** Pour l'OIM, l'aide au retour volontaire et à la réintégration est une façon humaine et digne de venir en aide aux migrants qui ne veulent ou ne peuvent pas rester dans un pays d'accueil ou de transit et souhaitent retourner de leur plein gré dans leur pays d'origine. Durant les neuf premiers mois de 2016, elle a aidé plus de 76 000 migrants à rentrer volontairement au pays, au départ de 92 pays d'accueil vers 150 pays d'origine, ce qui constitue une forte hausse par rapport à l'année 2015, au cours de laquelle l'OIM a porté assistance à environ 70 000 migrants. Avant les récents mouvements migratoires massifs en direction de l'Europe, l'OIM assurait, en temps normal, le retour de 25 000 à 40 000 personnes. Depuis qu'elle a lancé son programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration, il y a 35 ans, elle a permis à 1,4 million de migrants de retourner au pays. Les bénéficiaires sont des migrants en situation de vulnérabilité, tels que des victimes de la traite, des enfants migrants non accompagnés, des migrants ayant des besoins médicaux ou des demandeurs d'asile déboutés. Les migrants de retour bénéficient d'une aide financière et/ou en nature avant le départ ou à l'arrivée dans leur pays d'origine, afin de faciliter leur réintégration.

62. **Gestion des frontières.** A la date de juin 2016, 39 bureaux de l'OIM avaient formé des fonctionnaires gouvernementaux à la gestion de l'immigration et des frontières, renforçant ainsi les compétences de 5 445 personnes (dont 35 % de femmes). Les formations ont porté sur : l'identification des documents de voyage contrefaits ou faux ; les techniques de lutte contre le trafic illicite de migrants, y compris l'interception et l'enquête ; et la protection des droits des migrants.

### **III. ETAT DE LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS : PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS**

63. Alors que nous nous préparons dans la perspective de la conférence intergouvernementale devant déboucher, en 2018, sur l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, nous ne partons pas de rien. Au contraire, une « architecture », ou structure, de la migration a été mise en place ces dix dernières années. Cette évolution, bien que graduelle, porte à croire qu'un pacte mondial cohérent est de l'ordre du possible. Je souhaiterais mettre succinctement en lumière la contribution fondamentale de l'OIM.

#### **Structure de gouvernance des migrations**

64. Depuis la conférence de l'Initiative de Berne, en 2005, la communauté internationale s'occupant de la migration a, à son actif, les réalisations suivantes :

- L'établissement, en 2007, du Forum mondial sur la migration et le développement, dont le neuvième sommet se tiendra dans le courant du mois au Bangladesh. Il est prévu que l'Allemagne et le Maroc coprésident cette consultation annuelle en 2017.
- La nomination, en cette même année 2007, du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, toujours en fonction.
- La création, par l'OIM et le HCR, du Groupe de Genève sur la question migratoire, devenu ensuite le Groupe mondial sur la migration, qui réunit des organismes des Nations Unies intéressés par la migration. Le Groupe est un important organe de coordination et de cohérence.
- Deux Dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2006 et en 2013. Le troisième devrait se tenir au plus tard en 2019.
- Le Sommet pour les réfugiés et les migrants, tenu le 19 septembre 2016, au cours duquel la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants a été adoptée.

#### **Accords mondiaux récents ayant des conséquences pour la migration**

65. Outre les réalisations précitées, une série exceptionnelle de manifestations d'envergure mondiale ont ponctué l'année 2015, qui ont débouché sur des accords ayant tous des conséquences importantes pour la migration et les migrants. Par exemple :

- Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (mars 2015)

- Le Programme d'action d'Addis-Abeba (juillet 2015)
- Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (septembre 2015)
- L'Accord de Paris sur les changements climatiques (décembre 2015)

66. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si ces différents éléments nous amèneront à un moment décisif pour la mobilité humaine ou si, en tant que communauté internationale, nous serons une nouvelle fois incapables de parvenir à un accord sur la gouvernance des migrations.

67. Comme je l'ai mentionné, le Sommet pour les réfugiés et les migrants s'est tenu le 19 septembre 2016. C'était la première fois que les Nations Unies organisaient une réunion plénière de haut niveau consacrée aux réfugiés et aux migrations. Pour faciliter les préparatifs du Sommet, l'OIM a détaché deux membres de son personnel auprès de l'équipe du Conseiller spécial du Secrétaire général, l'un pour prêter son concours à la préparation des sections du rapport du Secrétaire général relatives à la migration, intitulé *Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants*, et le second pour appuyer les préparatifs des Etats Membres à New York.

68. Les compétences de l'OIM sur les plans technique et stratégique ont contribué de manière déterminante à l'élaboration de ce rapport et permis de trouver un équilibre entre les aspirations et les éléments du Sommet relatifs aux réfugiés et ceux relatifs aux migrants. En outre, la section commune, solidement charpentée et autour de laquelle s'articule le rapport, de même que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, axée sur les besoins et les droits communs des migrants et des réfugiés participant aux déplacements massifs, doivent pour beaucoup aux contributions de l'OIM. La Déclaration aborde des questions telles que les besoins immédiats en matière d'accueil, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, ainsi que la xénophobie et la discrimination visant directement les migrants et les réfugiés.

69. L'apport de l'OIM à ce processus a aussi permis de faire en sorte que les contributions traditionnellement positives des migrants et de la migration à une croissance sans exclusive et au développement durable soient prises en considération et reconnues. La Déclaration de New York présente la migration non pas comme un problème à résoudre, mais comme un phénomène devant être régulé par des politiques migratoires planifiées et bien gérées, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces efforts ne sont toutefois qu'un début. Il reste encore beaucoup à faire pour que le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières rende compte des réalités sur le terrain et garantisse que la migration profitera à tous.

### **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

70. L'OIM respecte pleinement le fait que les discussions et les négociations sur les modalités et la teneur du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières soient pilotées par les Etats. Elle collaborera étroitement et de façon constructive avec toutes les parties prenantes.

71. Les flux mixtes, qui sont au cœur de la plupart des mouvements massifs, revêtent une importance particulière. Pour l'OIM, il est essentiel de comprendre cette réalité pour pouvoir bien élaborer ces deux pactes, sur les migrations et sur les réfugiés, et garantir des approches sûres, dignes et durables sur le terrain. Les droits de l'homme sont inaliénables : tous les migrants, indépendamment de leur statut, ont le droit d'être protégés. L'expérience de l'OIM



montre toutefois que la protection à elle seule n'est pas suffisante. Des mesures en matière de réinstallation, d'intégration, de réintégration et de stabilisation sont indispensables et, quel que soit le statut du migrant de retour, les personnes et les communautés font face aux mêmes difficultés. L'OIM collabore étroitement avec le HCR au pacte mondial sur les réfugiés, afin de promouvoir les synergies et la cohérence sur la question des flux mixtes, et, dans le cadre de ses partenariats de longue date, au rapatriement, à la réinstallation et à la réintégration des réfugiés. L'Organisation examine conjointement avec le HCR les domaines dans lesquels les deux organismes peuvent collaborer dans divers pays pilotes et dans lesquels les forces de chacun peuvent être mises à profit pour répondre aux besoins des migrants et des réfugiés, ainsi que des Etats Membres intéressés.

72. Pour ce qui est du processus relatif au pacte mondial sur les migrations, je souhaiterais lancer les idées ci-après, qui visent à : a) appuyer l'élaboration d'un pacte qui aura une utilité pour le quotidien des migrants ; et b) apporter une aide et un soutien aux gouvernements en matière de gouvernance des migrations grâce à un programme réalisable.

73. Premièrement, d'une manière générale, l'OIM juge fondamental que le processus commence par des consultations solides, ouvertes et sans exclusive, qui associent un large éventail de parties prenantes s'intéressant à la migration, pour qu'il traite de questions de fond, soit crédible et aboutisse à un résultat durable. L'Organisation suggère, par exemple, de porter une attention particulière à la tenue d'une solide série de consultations thématiques et régionales – qui ne seront pas des négociations – pour mobiliser de larges groupes de parties intéressées – à l'instar du processus sans exclusive et ascendant qui a débouché sur les objectifs de développement durable.

74. Deuxièmement, il serait important de veiller à ce que les mécanismes existants soient utilisés avec efficacité et qu'ils soient clairement et explicitement reliés au processus intergouvernemental. A cet égard, l'IDM pourrait être désigné comme faisant officiellement partie du processus préparatoire. L'OIM est disposée à consacrer le Dialogue en 2017 et, le cas échéant, en 2018, à l'identification des éléments devant figurer dans le pacte mondial sur les migrations et à l'examen des points de vue de toutes les parties.

75. Troisièmement, le processus devrait associer l'OIM en sa qualité de nouveau membre du système des Nations Unies et d'organisme chef de file dans le monde pour les questions de migration. L'OIM a entrepris de constituer des équipes à Genève et à New York qui s'occuperont uniquement du pacte mondial sur les migrations, et met également du personnel à la disposition des cofacilitateurs (le Mexique et la Suisse), du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et du système des Nations Unies.

76. Enfin, il est fondamental que le pacte mondial soit complet et que tous les aspects d'une politique migratoire soient pris en considération.

## **CONCLUSION**

77. L'année 2016 fera date dans l'histoire de l'OIM. Outre qu'elle marque le 65<sup>e</sup> anniversaire de l'Organisation, elle est aussi l'année où l'OIM a acquis le statut d'organisation apparentée au sein du système des Nations Unies, faisant d'elle l'organisme des Nations Unies chargé des migrations. Par ailleurs, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants charge l'OIM d'assurer, conjointement avec le Secrétariat des Nations Unies, le service des négociations devant déboucher sur le pacte mondial sur les

migrations, qui sera la pièce maîtresse de la conférence intergouvernementale en 2018. Cet aspect occupera une place centrale pendant les 18 mois à venir, parallèlement à nos activités habituelles. Nous vous tiendrons régulièrement informés et veillerons à être pleinement transparents d'un bout à l'autre du processus.

78. Dans le même temps, alors que cette année touche à sa fin, il y a lieu d'être inquiet pour les migrants et, d'une façon générale, pour la migration. Les événements politiques survenus récemment dans différentes parties du globe sont le reflet de ce qui semble être une tendance de plus en plus nette au populisme, aux politiques ultranationalistes et à l'amnésie quant au rôle traditionnel des migrants en tant qu'agents du développement. Tous ces éléments créent une atmosphère qui va rendre la gouvernance des migrations et la négociation d'un pacte mondial sur les migrations extrêmement difficiles.

79. Néanmoins, nos 65 ans d'expérience nous ont appris que la migration est un élément permanent et à part entière du paysage humain. Les migrants continueront de définir et de transformer ce paysage, comme ils l'ont fait par le passé, parfois de façon inattendue, voire déconcertante, mais leur influence sera en grande majorité constructive.

80. Moi-même et l'Administration restons optimistes quant à l'avenir, forts du solide soutien que vous nous apportez, et enhardis par les progrès accomplis au cours des dix dernières années grâce à nos efforts conjoints pour créer les conditions les plus propices à la mobilité humaine, protéger les droits des migrants, réduire les coûts humains, sociaux et financiers de la migration, et maximiser le potentiel qu'offrent les migrants pour le développement.